

l'environnement est si vaste et complexe qu'il est difficile de savoir où commencer. Je sais que tout le monde au pays de même qu'à la Chambre convient qu'il faut entreprendre de dresser un plan de protection de notre environnement; que, peu importe nos sentiments à l'égard de ce bill—et nous avons beaucoup de critiques à formuler au sujet de nombreux aspects du bill—nous serions très heureux que l'on commence au moins à protéger notre environnement au moyen des mesures proposées dans ce bill.

Vu qu'il y a tant à faire pour protéger la qualité de l'eau, de l'air, du sol et de tout ce qui s'ensuit, il serait très surprenant que le ministre sache exactement où commencer. Il ne se passe pas un jour sans qu'on nous relate un nouveau cas de pollution massive. Dans un journal, ce matin, on parlait d'une grande société, la Domtar, et de la pollution qu'elle cause dans la région de Perth. Des articles paraissent presque tous les jours à propos d'autres sociétés.

Pour la plupart, nous sommes heureux que l'actuel ministre soit vraisemblablement appelé à diriger le nouveau ministère car nous le croyons sincère, et nous sommes convaincus qu'il fera tout son possible pour entreprendre cette tâche énorme, même si ce bill embryonnaire passe sous silence certains aspects de la protection du milieu. Nous constaterons sans doute qu'il y aura lieu de prendre d'autres mesures.

La tâche qui nous attend, partout au Canada, est énorme, comme nous l'avons constaté lors de l'étude de la loi sur les ressources en eau du Canada. De fait, cela devient de plus en plus évident. Il y a beaucoup à faire dans la province du ministre et la mienne. Ainsi, partant de l'est de la province, l'exploitation minière à ciel ouvert en Colombie-Britannique près de la frontière de l'Alberta donne au panorama un aspect lunaire, stérile et affreusement laid. Puis nous avons les problèmes de l'exploitation minière forestière dans les parcs provinciaux. Il faut prendre des mesures pour protéger nos forêts. En Colombie-Britannique, on ne reboise qu'une sur sept acres de forêt en coupe, et nous savons que la repousse sur le flanc des montagnes met 75 ans environ à atteindre une valeur marchande. En outre, la Utah Mining Company déverse ses résidus dans les eaux de la marée du côté ouest de l'île de Vancouver. Et je pourrais en mentionner combien d'autres encore.

Le ministre m'accordera sûrement qu'on ne tranche pas vraiment la question en disant que cette question relève de la compétence provinciale, et pourtant nous le savons. Pour qui réfléchit, il est inconcevable qu'on laisse la constitution, dans sa forme actuelle, faire obstacle à l'étude de ce problème. A mon avis, modifier entièrement la constitution peut demeurer encore pendant des années un sujet de conversation. Dans les années 30, pendant les travaux de la Commission Rowell-Sirois, on pensait que l'amendement de la constitution s'imposait d'urgence. Nous y travaillons encore et nous devons peut-être attendre longtemps une constitution entièrement nouvelle et rationnelle.

● (4.30 p.m.)

Ce qui était vrai des autres ministères de l'État le sera doublement du nouveau ministère de l'Environnement: le

ministre, je pense, devra assumer un rôle d'initiateur et de planificateur en ces matières, puis présenter aux gouvernements provinciaux des propositions, susceptibles d'être discutées et modifiées, mais aboutissant à l'action.

Il sait fort bien que, dans notre province, probablement mieux connue de nous que toute autre, les gens ont hâte qu'on se mette à l'œuvre. Il sait aussi que les gens y espèrent être autorisés à aider. Telle était la situation pour l'ensemble du Canada lorsqu'il s'agissait de réduire ou d'enlever les phosphates dans les détergents. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources devrait être le premier à apprécier les lettres et les protestations dont les gens ordinaires du pays l'ont inondé, car elles ont rendu son travail non seulement plus facile, mais peut-être encore réalisable durant le temps dont il disposait. Le ministre actuel à qui seront confiés les problèmes de l'environnement ferait bien de s'en rendre compte. S'il fut jamais un secteur ou un domaine où le public peut collaborer, c'est bien dans celui de la protection de notre milieu.

Quoi que l'on entreprenne dans ce domaine, l'action du gouvernement ne réussira pas à régler la question à elle seule. Si le ministre sait prendre avantage de l'aide bénévole des milliers de consommateurs canadiens, sa tâche n'en sera que plus facile et ce système de surveillance ne lui coûtera pas un sou. La protection de l'environnement revêt une telle importance pour la plupart des gens qu'ils sont prêts à signaler toute infraction. Ils veulent que l'on exerce le plus de pressions possible.

Il faut dégager de notre cadre constitutionnel actuel une autorité unique chargée de la protection de l'environnement, même si ce secteur relève actuellement de pouvoirs différents, comme dans le cas des mines, des forêts et des divers aspects de la conservation des ressources. L'honorable député de Kootenay-Ouest a démontré au moins deux fois que les lois existantes ne valent pas mieux que la façon dont elles sont appliquées. Nous n'avons pas fait preuve d'une assez grande vigilance et nous ne nous sommes pas rendus compte de l'évolution de notre écologie.

Nous sommes parvenus au point où nous devons trouver un mécanisme nouveau et sûr. Au lieu d'attendre que soit mis au point un nouveau plan de protection de la faune terrestre, marine, etc., le ministre devrait renforcer la confiance du public en lançant un projet pilote. Il pourrait ainsi remporter une victoire pour l'environnement. Cela l'aiderait mieux que tout règlement, négociation ou pourparler pour gagner la confiance du public. Ses actions en recevraient un appui accru.

En Colombie-Britannique, nous avons un projet pilote de cet ordre. Je pense à la protection de la vallée du Skagit. J'ai eu le plaisir de trouver ce matin dans le *Globe and Mail* de Toronto un important éditorial qui reconnaît qu'il est primordial de sauver la vallée du Skagit en Colombie-Britannique. C'est la première fois que la question est soulevée avec une telle insistance en dehors de la province.

Cet éditorial reconnaît qu'une vallée comme celle de la rivière Skagit est un grand élément de richesse non seulement pour la Colombie-Britannique, mais pour l'ensemble du Canada. Il reconnaît que la préservation de cette